

INSCRIPTION SCOLAIRE 2025-2026

A partir de cette année, les inscriptions scolaires se feront en Mairie de Landrethun-le-Nord, au plus tard au mois de juin précédant la rentrée scolaire, sachant que fin juin, une réunion est prévue, invitant les parents et les enfants pour se présenter et visiter l'école.

Listes des pièces à fournir impérativement pour constituer votre dossier :

- un justificatif de domicile
- une attestation du médecin traitant mentionnant que l'enfant est à jour dans ses vaccinations.
- fiche de renseignement recto/verso à compléter.

ATTENTION : toute fiche de renseignement incomplète et/ou non accompagnée des pièces demandées sera refusée.

Pièces complémentaires exigées

➤ Pour la première inscription des enfants domiciliés à l'extérieur de Landrethun-le-Nord, les parents doivent aussi **demander et joindre une dérogation de la Mairie de leur domicile.**

➤ Pour toute inscription (autre qu'en maternelle), si vous souhaitez changer votre enfant d'école, vous devez donner à la mairie les mêmes justificatifs (fiche de renseignements, justificatif de domicile et document qui atteste que votre enfant a bien reçu tous ses vaccins). Et en plus, vous devez fournir à la nouvelle école un **certificat de radiation** signé par le/la directeur(trice) de l'ancienne école.

Une fois la fiche de renseignements complétée et les justificatifs en notre possession, nous transmettrons votre dossier à l'école qui se chargera de vous recontacter.